

REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 16 FEVRIER 2019 RELEVÉ DES DELIBERATIONS

Membres du Bureau présents

Assiste

Cécile Coudriou
Jean-François Chevallier (invité permanent)
Alain Lesturgez
Martine Monti
Francis Perrin

Sylvie Brigot-Vilain, directrice générale

Autre administrateur présent : Bertrand Humbert-Labeaumaz

Le **Bureau du Conseil d'administration** s'est réuni le samedi 16 février au siège d'AI France. Une feuille d'émargement a été établie.

L'**ordre du jour** suivant a été adopté en début de séance.

- Validation du relevé des délibérations et du procès-verbal issus de la réunion du CA du 12 janvier 2019
- Point sur la 5^e et dernière session de formation du CA consacrée aux questions internationales
- Legs de Mesdames Paulette Amat et Viviane Chartier
- Contrats d'assurance-vie de Mesdames Renée Debay et Jeanne Besnier
- Clôture des groupes 62 (Tours), 160 (Montargis), 324 (Marseille) et 328 (Châteaubriant)
- Exonérations cotisations 2017-2018
- Représentant/es d'AI France à la CNCDH (titulaire et suppléant/e)
- Lettre du CFRF au CA au sujet de la Fondation AIF
- Eléments de la lettre de cadrage budgétaire 2020
- Elections européennes - stratégie AI/AIF
- Préparation du séminaire CA-ED du 9 mars 2019
- Examen du projet d'ordre du jour de la réunion du CA du 10 mars
- Modalités pratiques de la réunion du CA décentralisée (avril)
- Echange avec la direction générale sur le séminaire du SN du 7 février 2019
- Examen des relevés de décisions ou points en cours pour suivi et mise en oeuvre

DELIBERATIONS

Le Bureau du CA

1— Valide le **relevé des délibérations** et le **procès-verbal** de la réunion du Conseil d'administration du 12 janvier 2019 ; ces documents sont accessibles aux membres sur le site amnesty.fr.

Legs et assurances-vie

2— Accepte les **legs** de Mesdames Paulette Amat et Viviane Chartier ainsi que le bénéfice des **contrats d'assurance-vie** de Mesdames Jeanne Besnier et Renée Debay. Il donne pouvoirs, avec pouvoir de délégation, à la directrice générale adjointe pour effectuer toutes démarches et signer tous actes et pièces nécessaires à la liquidation de ces dossiers, dont les montants seront affectés conformément à l'objet social d'AI France.

Groupes locaux

3— Acte la **clôture des groupes suivants** :

- 62 (Tours)
- 160 (Montargis) : projet de cercle d'action
- 324 (Marseille)
- 328 (Châteaubriant)

— Demande au Pôle Engagement et éducation aux droits humains – P2E de veiller à :

- l'alerter suffisamment en amont des difficultés rencontrées par les groupes locaux et à lui communiquer une typologie des motifs entraînant leur fermeture
- lui fournir, avant d'entériner de nouvelles clôtures, l'avis du/de la responsable régional/e et l'avis du P2E
- lui communiquer un bilan quantitatif et qualitatif des relations entre le P2E et les structures militantes en matière de soutien et d'accompagnement ; il charge le GT Militantisme du CA de se rapprocher du P2E à cette fin.

Exonération de cotisations 2017-2018

4— **Cotisation 2017** : le Bureau décide à l'unanimité d'exonérer de leur cotisation au titre de l'année 2017 :

- le groupe 355 (Saint-Denis / Réunion)
- le groupe 421 (Fort de France)
- le groupe 426 (Guadeloupe)

Cotisation 2018 : le Bureau décide à l'unanimité d'exonérer de leur cotisation au titre de l'année 2018 :

- le groupe 426 pour un montant de 130 euros
- les groupes 355, 421, 1 (Paris Alésia¹) et 234 (Bordeaux Centre²)

Le Bureau remercie les groupes locaux de s'être acquittés de leur cotisation ainsi que ceux ayant abondé les fonds dédiés d'AIF ou décidé de verser des cotisations de soutien avec leurs excédents de trésorerie.

Commission nationale consultative des droits de l'homme – CNCDH

4— Le mandat de trois ans des membres de la CNCDH (personnalités qualifiées et représentants d'organisations issues de la société civile) arrive à échéance. Les représentants sont officiellement nommés par le premier Ministre.

Geneviève Garrigos, représentante titulaire d'Al France (trois mandats), s'est portée candidate pour un dernier mandat en binôme avec Anne Castagnos-Sen, en qualité de suppléante.

Favorable à ces deux candidatures, le Bureau demandera au CA de se prononcer au travers d'un vote à bulletin secret tout en précisant que cette représentation implique un compte rendu annuel d'activités.

Anticor³

5— Le Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises – FCRSE⁴ composé d'ONG et de syndicats et dont Al France est membre, a été approché par l'association Anticor au sujet de la demande d'accès du journal Le Monde (refusée par la Commission d'accès aux documents administratifs) à des documents d'intérêt public dans le cadre d'une enquête sur l'affaire des implants menée en collaboration avec le Consortium international des journalistes d'investigation.

Anticor a demandé au FCRSE de soutenir une démarche de contentieux qu'elle souhaite porter en appui à la demande du journal Le Monde. Le FCRSE a pris contact avec les organisations membres pour connaître leur position.

Favorable à ce que le FCRSE soutienne la démarche de contentieux de l'association Anticor auprès du tribunal administratif, le Bureau demandera au CA de se prononcer sur ce dossier au travers d'un vote par voie électronique d'ici le 21 février.

¹ Clôture du groupe

² Fusion avec un autre groupe

³ Anticor est une association française loi de 1901 fondée en juin 2002. Son but est de mener des actions en vue de réhabiliter la démocratie représentative, de promouvoir l'éthique en politique, de lutter contre la corruption et la fraude fiscale. L'association a été fondée par Éric Halphen et Séverine Tessier, et est présidée par Jean-Christophe Picard depuis avril 2015.

⁴ Le Forum Citoyen pour la RSE a pour objet de constituer un lieu d'échanges et d'expertise, d'expression publique et de plaidoyer sur toutes questions relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises. Son action vise notamment les décideurs français, en lien avec ses homologues au niveau de l'Union Européenne.

Elections européennes – stratégie AI/AIF

6— Lors de sa réunion du 12 janvier, le CA a validé le principe de ce projet de campagne axé sur la question des droits au sein de l'Union européenne (dimension DESC) avec un volet plaidoyer AIF et un second de mobilisation de l'opinion publique sur des valeurs.

Sur la question des publics spécifiques à toucher, les précisions ayant été apportées, le Bureau se prononce sur le choix des deux cibles suivantes :

- 18-35 ans (approche digitale : réseaux sociaux – communication)
Le Bureau s'oppose à l'utilisation des termes « éduqués et créatifs » qui étaient associés à cette tranche d'âge
- Les plus de 35 ans (approche terrain : organisation de débats au niveau local)

Réunions du CA

7— Le Bureau décide de proposer au CA :

- une réunion téléphonique le 22 mars afin de préparer le Forum régional Europe qui se déroulera à Paris du 29 au 31 mars 2019
- une réunion du CA supplémentaire le week-end des 6-7 avril
- de consacrer la réunion décentralisée du CA des 13-14 avril dans la région de Niort à un bilan du travail de l'instance, aux perspectives et à deux débats thématiques
- une réunion courant juillet consacrée à un échange post-AG d'AIF et à l'examen des questions internationales dans la perspective de l'Assemblée mondiale d'AI qui se déroulera à Johannesburg du 2 au 4 août 2019.

Fait à Paris, le 28 février 2019

Cécile Coudriou
Présidente

Martine Monti
Vice-présidente